

2. La province a-t-elle utilisé toute la somme accordée au gouvernement de Terre-Neuve sous les rubriques susmentionnées et, dans la négative, pour quelles raisons?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale: 1. a) \$1,446,000. b) Néant.

2. Non, car ces montants furent alloués pour la période 1970-1972.

En ce qui concerne le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: 1. a) \$3,224,000 pour l'année financière 1970-1971. b) Aucuns fonds n'ont été alloués au gouvernement de Terre-Neuve aux fins citées. Dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada, le gouvernement fédéral achète des gouvernements provinciaux et des établissements privés des cours de formation. Les provinces sont remboursées du coût réel de la formation fournie, et, en outre, le gouvernement fédéral verse des allocations de formation aux stagiaires. D'avril à décembre 1970, le Canada a versé \$3,946,087 à la province de Terre-Neuve pour l'achat de cours de formation et \$3,874,226 aux stagiaires de Terre-Neuve sous forme d'allocations de formation.

2. Non. Pour obtenir les fonds qui lui sont accordés à titre de subventions d'équipement, la province doit soumettre des demandes de remboursement des montants effectivement dépensés. Terre-Neuve n'a pas soumis de demande de remboursement pour le montant entier mis à sa disposition.

*LES SUBVENTIONS AUX PRODUITS LAITIERS
POUR 1970-1971

Question n° 1276—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Combien le ministère de l'Agriculture a-t-il effectivement dépensé pendant l'année financière 1970-1971 au titre des subventions aux produits laitiers?

2. Cette somme est-elle supérieure à la somme prévue au budget des dépenses de l'année financière 1970-1971 et, dans l'affirmative, a) de combien, b) de quelles sources l'excédent provenait-il?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la réponse, en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, est la suivante: Le ministère de l'Agriculture, par l'intermédiaire de l'Office de stabilisation des prix agricoles, a versé 125 millions de dollars à la Commission canadienne du lait pour de l'aide directe et indirecte aux producteurs de lait. Voici la réponse à la seconde partie de la question: Non, 115 millions de dollars avaient été prévus au budget des dépenses de l'année financière et 10 millions ont été fournis dans le budget supplémentaire (C), 1970-1971.

*LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS—LA
MAJORATION DES PRIX DE L'ESSENCE
ET DU PÉTROLE

Question n° 1291—**M. Fairweather:**

1. La Commission des prix et des revenus a-t-elle entrepris une étude de la hausse récente des prix de l'essence et du pétrole à l'est de la rivière Outaouais et, dans l'affirmative, quand peut-on s'attendre que les résultats de l'étude soient annoncés?

2. Quels ont été le nombre et la portée des prix de l'essence et du pétrole dans l'Est du Canada au cours des dix dernières années?

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette

question est assez longue. La Chambre consentirait peut-être, à l'unanimité, à la faire imprimer au hansard.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici la réponse susmentionnée.]

M. Mahoney: En ce qui concerne la Commission des prix et des revenus et Statistique Canada (le Bureau fédéral de la statistique): 1. La Commission des prix et des revenus examine actuellement la hausse récente des prix de l'essence et des produits du pétrole à l'est de la rivière Outaouais. Aucune décision n'a encore été prise quant à la possibilité d'une étude complète de ces augmentations.

2. Nous ne possédons pas de renseignements sur la fréquence des hausses de prix de l'essence et du pétrole dans l'Est du Canada depuis dix ans. L'étendue des mouvements des prix de ces articles est mesurée chaque mois aux fins de l'indice des prix à la consommation dans certaines agglomérations urbaines. Les éléments de l'indice qui concernent l'essence et l'huile à moteur sont basés sur les prix relevés tous les mois dans un échantillon de stations-service dans chaque ville, où l'on vend au détail. Ils figurent ci-après pour chaque année depuis 1961 et pour les six villes observées dans l'Est du Canada. L'indice annuel est la moyenne des douze indices mensuels. Les changements de prix comprennent les modifications apportées aux prix du produit et aux taxes indirectes; la variation des prix reflète donc l'influence commune de ces facteurs sur les articles compris dans les indices. Ces indices mesurent les variations des prix dans chaque ville depuis 1961. Ils ne permettent pas de comparer les prix entre les villes.

LES HALLUCINOGENES

Question n° 1299—**M. Yewchuk:**

1. Quelles mesures prend-on afin de restreindre la distribution des drogues hallucinogènes dans les écoles secondaires et post-secondaires?

2. Y a-t-il des indices que l'usage de drogues à des fins non médicales augmente chez les jeunes?

3. Dans l'usage de quelles drogues hallucinogènes constate-t-on a) une augmentation, b) une diminution?

4. Au cours de chacune des cinq dernières années, a-t-on augmenté le nombre d'agents de la brigade des stupéfiants de la GRC et, dans l'affirmative, de quel ordre a été l'augmentation?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): D'après le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et la Gendarmerie royale du Canada: 1. a) Le programme de l'usage des drogues à des fins non médicales prépare une campagne nationale d'information, pour rassembler et diffuser des données aux principaux groupes concernés, entre autres les élèves des écoles, les éducateurs, les membres des professions médicales, les avocats, les moyens d'information, etc. Des consultations et un travail de liaison ont lieu avec les ministères provinciaux à titre officiel et aussi à titre non officiel. b) Les provinces mènent des campagnes d'éducation dans les écoles ainsi que divers autres programmes d'éducation. c) Dans certaines régions, c'est la police qui mène ces programmes d'information. d) Dans les écoles, les conseils scolaires locaux et le personnel chargé du respect de la loi s'opposent à